



DÉCLARATION DES ŒUVRES COPIÉES

Votre établissement a été sélectionné par le ministère de l'Éducation nationale pour participer à un dispositif de déclaration des œuvres dont vous diffusez des copies à vos élèves

VOTRE PARTICIPATION À CE DISPOSITIF EST OBLIGATOIRE, dans le cadre des accords signés entre votre établissement, le Ministère et le CFC, qui vous permettent de partager des contenus de livres et de presse à des fins pédagogiques dans le respect du droit d'auteur

Pourquoi une déclaration des œuvres copiées ?

Ces informations permettent d'identifier les œuvres qui ont effectivement fait l'objet de reproductions afin que le CFC puisse reverser les droits de copie, acquittés par votre établissement, à leurs auteurs et leurs éditeurs.

N.B. : il ne s'agit pas d'un contrôle de votre travail. Votre nom ne doit en aucun cas figurer sur les tableaux à compléter.

En quoi consiste cette déclaration des œuvres copiées ?

Il s'agit de reporter sur le tableau ci-joint, les références des œuvres dont vous diffusez des copies à vos élèves, pendant une période de 4 semaines consécutives de cours.

Comment compléter le tableau de déclaration ?

À DÉCLARER :

Les extraits d'œuvres de l'ÉCRIT et les IMAGES fixes :

- françaises ou étrangères
- publiées sur support papier ou numérique

telles que :

- les livres : manuels scolaires (papier, numériques), romans, essais, guides, BD...
- les journaux, magazines, revues, sites de presse en ligne...
- les images : œuvres d'art, dessins, photographies, illustrations, schémas, graphiques...
- les paroles de chansons, partitions de musique, méthodes...

Attention :
les extraits de publications intégrés dans les MONTAGES doivent être déclarés

NE PAS DÉCLARER :

Les documents copiés en un exemplaire pour préparer votre cours

Entourer le type de support de l'œuvre copiée

Livres :

– Toujours indiquer les quatre informations suivantes : le titre, l'auteur, l'éditeur et la collection (lorsqu'elle existe)

Entourer le(s) mode(s) de diffusion aux élèves
Projection en classe :
au moyen d'un vidéo-projecteur, d'un TBI...
Intranet :
mise en ligne sur un réseau fermé ou sur un ENT

Œuvre issue :	TITRE/NOM de l'œuvre	AUTEUR(S)	ÉDITEUR (pour les livres)	COLLECTION (pour les livres)	Élèves destinataires	Taille de l'extrait copié (en nombre de pages)	Nombre d'élèves destinataires	Nombre total de copies diffusées	Mode de diffusion aux élèves
d'un support papier d'un support numérique	MATHS, 3 ^e , CYCLE 4, PROGRAMME 2021	E. HERMANN M. CAMPON V. GALLIEN...	BORDAS	MYRIADE	COLLÈGE LG LT LP PRÉPA/BTS	5	x 32	= 160	Photocopie Projection en classe Intranet/Mél
d'un support papier d'un support numérique	LEMONDE.FR				COLLÈGE LG LT LP PRÉPA/BTS	0,5	x 30	= 15	Photocopie Projection en classe Intranet/Mél
d'un support papier d'un support numérique	TIP TOP ENGLISH BAG PRO 1 ^{re} LV1-LV2 A2-B1	A. BILLAUD, M.T. KOWALCZYK S. VITEL...	FOUCHER	TIP TOP	COLLÈGE LG LT LP PRÉPA/BTS	1	x 25	= 25	Photocopie Projection en classe Intranet/Mél

Journaux, revues :

- Indiquer seulement le titre du périodique
- Mentions inutiles : titre de l'article, auteur de l'article, date du journal, éditeur du journal

Entourer le niveau des élèves à qui sont remises les copies

Taille de l'extrait copié, exprimée en pages A4 (21 x 29,7 cm) *

Nombre d'élèves auxquels sont destinés les copies ou les projections, méls...

* L'unité de compte est la feuille de format A4 (21 x 29,7 cm) :

Si l'extrait copié n'occupe pas toute la feuille A4, il faut comptabiliser 0,25 page, 0,5 page ou 0,75 page

Pour en savoir plus : www.cfcopies.com